

**Formalités administratives imposées
aux entreprises, par type de formalité,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

Numéro MEI	Nom du permis ou de l'autorisation	*Obligatoire à fournir (privilégier l'une des deux options)		*Optionnel, si connu	Commentaire
		Délai moyen de traitement pour l'émission (jours calendrier)	Délai moyen de traitement pour l'émission (jours ouvrables)	Délai moyen de traitement pour l'émission (jours travaillés)	
1567 -	Documents à fournir pour l'attribution d'une licence d'exploration (après mise aux enchères)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1572 -	Demande de renouvellement de licence d'exploration	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1573 -	Demande d'autorisation d'essais d'extraction d'hydrocarbures ou	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1574 -	Demande de modification du programme technique d'essais d'extraction d'hydrocarbures ou d'utilisation d'un réservoir souterrain	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1576 -	Demande, auprès du ministre, d'une licence de production ou de	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1577 -	Demande de décision à la Régie de l'Énergie (licences de production, de stockage ou de pipeline)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	
1579 -	Demande d'une décision de la Régie de l'énergie pour modifier le projet (licences de production, de stockage ou de pipeline)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	Non-applicable (Régie de l'énergie)	
1581 -	Demande de renouvellement de licence de production ou de stockage ou de pipeline	104 jours	71 jours	Non disponible	Ex.: Réception demande : 19 février 2020, Début traitement Avril : Inscription 1er juin 2020 (1990BR301)
1590 -	Demande d'autorisation d'un projet de récupération assistée	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1592 (A) -	Demande d'abandon de droits	Ex. 1 (Délai le + long) : 622 Jours Ex. 2 (Délai le + court) : 351 jours	Ex. 1 : 428 Jours Ex. 2 : 242 Jours	Non disponible	Ex.: 1- Réception demande 25 octobre 2018, traitée 7 juillet 2020; 2- Réception demande 2 mars 2020, traitée 15 février 2021.
1592 (B) -	Demande de transfert ou de cession de droits	Ex. 1 (non-traitée): 1 352 jours (en date du 7 juin 2021) Ex. 2 : 392 jours Ex. 3 : 303 jours	Ex. 1 : Non-traitée Ex. 2 : 271 jours Ex. 3 : 208 jours	Non disponible	Ex.: 1- Réception demande : 25 septembre 2017, non-traitée; 2- : Réception demande : 12 sept 2019, inscrite le 7 oct 2020; 3- : Réception demande 13 mars 2019, inscription: 9 janvier 2020.
1593 -	Démonstration que les activités prévues ne compromettent pas l'intégrité et la conservation du milieu hydrique (étayée par une étude technico-environnementale)	Ex. 1 (non émis): 314 jours (en date du 8 juin 2021)	Ex. 1 (non émis): 224 jours	Non disponible	Ex. 1 Réception 2020-07-29, fin traitement 2020-08-11, aucune émission en date du 8 juin 2021
1594 -	Demande d'autorisation de levé géophysique ou géochimique	204 jours	146 jours	Non disponible	Délai le plus long : 2018-01-25 au 2019-03-01 Délai le plus court : 2018-11-16 au 2019-03-04
1595 -	Demande d'autorisation de sondage stratigraphique	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1596 -	Demande d'autorisation de forage de puits	Ex. 1 (non émis): 468 jours (en date du 8 juin 2021)	Ex. 1 (non émis): 334 jours	Non disponible	Ex. 1 Réception 2020-02-26, fin traitement 2020-08-11, aucune émission en date du 8 juin 2021
1597 -	Demande d'autorisation de complétion de puits	Ex. 1 (non émis): 389 jours (en date du 8 juin 2021)	Ex. 1 (non émis): 278 jours	Non disponible	Ex. 1 Réception 2020-05-15, traitement interrompu, aucune émission en date du 8 juin 2021
1598 -	Demande d'autorisation de fracturation	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1599 -	Demande d'autorisation de reconditionnement de puits	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1600 (A) -	Demande d'autorisation de fermeture temporaire de puits	64 jours	46 jours	Non disponible	
1600 (B) -	Demande d'autorisation de fermeture définitive de puits	461 jours	329 jours	Non disponible	Délai le plus long : 2018-02-08 à aujourd'hui (1216 jours en date du 7 juin 2021) Aucune émission sur les 8 demandes reçues
1602 -	Demande de modification du programme technique de travaux pour les	1 jour	1 jour	Non disponible	Réception 2019-10-03 et émission 2019-10-04
1606 -	Demande d'autorisation pour la reprise des travaux de fracturation à la suite d'un séisme	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1610 -	Demande d'autorisation pour positionner la plaque signalant le sondage stratigraphique scellé ailleurs que prévu à l'article 116	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1612 -	Demande d'autorisation d'exploiter de la saumure	Ex. 1 (non-traitée) : 644 jours (en date du 7 juin 2021)	Ex. 1 (non-traitée) : 445 jours (en date du 7 juin 2021)	Non disponible(non-traitée)	Ex.: 1- 2006RS184 : Réception d'une demande 3 sept 2019, non-traitée.
1613 -	Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter de la saumure	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1615 -	Révision du plan de fermeture définitive de puits ou de réservoirs souterrains et de restauration de site	446 jours	319 jours	Non disponible	Délai le plus long : 2017-11-27 à aujourd'hui (1292 jours) Délai le plus court : 2020-05-29 au 2020-07-30
1616 -	Demande de déclaration de satisfaction à l'égard de la fermeture définitive tous les puits ou réservoirs	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	ND. (aucune occurrence depuis 2018)	
1618 -	Demande, auprès du ministre, d'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline	679 jours	485 jours	Non disponible	Délai le plus long : 2019-03-15 à aujourd'hui (816 jours) Délai le plus court : 2019-01-31 au 2019-06-21

1501	Servitude	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Données non représentatives. Faible nombre de droit émis (1 à 2 par an). Peu de gain appréhendé en matière de réduction des délais d'émission du droit.
1503	Permis d'occupation provisoire		38		
1502	Lettre d'autorisation		113		
1500 (A)	Location de terre publique : émission du bail		149		
1500 (B)	Location de terre publique : renouvellement de bail		48		
1504	Demande de lettre d'intention pour un projet éolien	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Programme éolien revu en 2017 considérant l'objectif de réduction des délais. Faible nombre de droit émis. Données non représentatives. Manque de recul quant à l'application du nouveau programme.
1505	Demande de réserve de superficie pour un projet éolien	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
161	Demande d'un bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BNE)			17	Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande de BNE est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors des consultations et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN. - Ce délai n'inclut pas les demandes qui nécessitent que le MERN obtienne un CA environnemental.
775	Renouvellement d'un BNE			17	- Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande de renouvellement de BNE est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors des consultations et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN. - Ce délai n'inclut pas les demandes qui nécessitent que le MERN obtienne ou renouvelle le CA environnemental.
160	Demande d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BEX)		85		Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande de BEX est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors des consultations et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN. - Les mesures visant à favoriser l'acceptabilité sociale (telles que les échanges avec les milieux municipal et régional) et celles visant à harmoniser les usages (modification aux périmètres et paramètres de l'exploitation, négociations avec le promoteur, échanges avec divers intervenants des milieux municipal et régional) augmentent les délais de traitement. - Entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, 100 % des 14 BEX émis par le MERN ont été traités dans les délais.
776	Renouvellement d'un BEX			25	Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande de renouvellement de BEX est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN. - Il n'y a pas de consultations externes à réaliser pour un renouvellement.
1512	Demande d'augmentation de superficie (BEX)			60	Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande d'agrandissement de BEX est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors des consultations et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN. - Les mesures visant à favoriser l'acceptabilité sociale (telles que les échanges avec les milieux municipal et régional) et celles visant à harmoniser les usages (modifications aux périmètres et paramètres de l'exploitation, négociations avec le promoteur, échanges avec divers intervenants des milieux municipal et régional) augmentent les délais de traitement.
1515	Demande d'abandon d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface (BEX)			40	Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement d'une demande d'abandon de BEX est calculé à partir de la réception d'une demande complète. - Les délais encourus lors de la demande d'avis au MDDELCC et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN.
1507	Obtention de claims		60		Entre le 1er avril et le 31 mars 2021, 93,3 % des avis de désignation ont été traités dans un délai inférieur à 60 jours ouvrables.
181	Demande de renouvellement de claims		60		Entre le 1er avril et le 31 mars 2021, 81,98 % des demandes de renouvellement de claims ont été traitées dans un délai inférieur à 60 jours ouvrables.
777	Demande d'autorisation du ministre pour construction (claims)		15		

778	Demande d'autorisation du ministre pour extraction à des fins d'échantillonnage			63	- Délais attribuables au MERN en jours ouvrables
1508	Demande d'autorisation du ministre pour effectuer des travaux d'exploration			10	- Délais attribuables au MERN en jours ouvrables
1509	Demande d'abandon de claim			15	- Délais attribuables au MERN en jours ouvrables: - Le délai de traitement pour l'abandon total d'un claim est d'environ une journée. - Le délai de traitement pour l'abandon partiel est d'environ quinze jours ouvrables. Ce délai peut varier selon le traitement de la tâche cartographique pour le découpage des cellules visées et la création de nouveaux polygones. - Avec l'établissement des territoires incompatibles avec l'activité minière, le nombre de requêtes risque d'augmenter substantiellement.
770	Demande de bail minier (BM)			72	- Délais attribuables au MERN en jours ouvrables
773	Demande de renouvellement ou de prolongation d'un bail minier (BM)		60		Délais attribuables au MERN en jours ouvrables - L'analyse d'une demande de renouvellement d'un bail minier complète se fait dans un délai de 30 jours ouvrables. - Le délai de consultation à Revenu Québec pour vérifier les périodes d'activité minière peut entraîner des délais supplémentaires. - Il n'y a pas d'autres consultations externes, sauf les demandes d'informations supplémentaires.
1511	Demande d'abandon d'un bail minier			60	Délais attribuables au MERN en jours ouvrables - Les demandes d'abandon de bail minier sont peu fréquentes. Au cours des dix dernières années, le MERN a reçu seulement trois demandes d'abandon de bail minier. - Les délais encourus lors de la demande d'avis au MELCC et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur ne sont pas comptabilisés au délai de traitement du MERN.
801	Plan de réaménagement et de restauration		119		La cible du délai de traitement est de 130 jours Pour la période du 1er avril et le 31 décembre 2020, 33 des 50 plans en cours d'analyse ainsi que ceux approuvés excèdent le délai de 130 jours. Le non-respect des délais s'explique principalement par le manque de ressources à la Direction de la restauration des sites miniers.
1519	Révision du plan de restauration		347		
786	Emplacement destiné à recevoir des résidus miniers		49		
779	Demande d'abandon d'une concession minière (CM)	1022			- L'obligation pour les concessionnaires d'entrer en production au plus tard le 31 décembre 2018 a fait augmenter significativement le nombre de demandes d'abandon depuis l'entrée en vigueur de cette disposition. - Les délais encourus lors de la demande d'avis au MELCC et lors des périodes d'attente de réponses aux questions transmises au promoteur sont comptabilisés au délai de traitement du MERN.
783	Demande d'autorisation sans bail (ASB)		1		